

La prévention des incendies durant le temps des fêtes

En vue des préparatifs du temps des fêtes, votre Service de la prévention des incendies vous offre ces quelques conseils de sécurité.

Arbre de Noël

- Sachez qu'un sapin artificiel est plus sécuritaire qu'un arbre naturel, car il risque moins de prendre feu.
- Si vous préférez tout de même un arbre naturel, choisissez-en un fraîchement coupé. Les aiguilles doivent être vertes et ne pas se détacher facilement.
- Coupez de nouveau le tronc en biseau dès votre arrivée à la maison. La nouvelle coupe aidera votre arbre à mieux absorber l'humidité.
- Placez le sapin dans un récipient d'eau bien rempli et arrosez-le tous les jours.
- Assurez-vous de l'installer à plus d'un mètre de toute source de chaleur (plinthés, chaufferette, foyer, etc.) et placez-le loin des endroits passants et des sorties.
- Après le temps des fêtes ou lorsque votre arbre est sec, vous pouvez vous en départir. Consulter la réglementation municipale pour les dispositions.
- Ne le rangez pas à l'intérieur, dans le garage ou près de la maison puisqu'un sapin sec s'enflamme rapidement et votre maison peut y passer.



Saviez-vous qu'allumer les lumières dans un sapin trop sec risque de causer un incendie...

Autres conseils pratiques

- Lorsque vous donnez un cadeau qui nécessite des piles, **pensez à fournir les piles** avec celui-ci. Ainsi, personne ne sera tenté de retirer la pile de l'avertisseur de fumée pour faire fonctionner l'objet.
- **Ne brûlez pas les emballages de cadeaux** ni les branches de sapin dans le foyer ou le poêle à bois. Les matériaux enflammés peuvent s'envoler dans la cheminée et se déposer sur le toit ou dans la cour.
- Soyez prudents en décorant le manteau de la cheminée et **évités d'y suspendre des matières inflammables** comme des tissus synthétiques, du sapinage, des guirlandes de papier, etc.
- **On porte une attention particulière aux cendres chaudes.** Un mauvais entreposage peut causer un incendie. Chaque année, nous intervenons pour ce genre d'incendie qui, malheureusement, cause beaucoup de dommages aux résidences.



Pour vous débarrasser de vos cendres de façon sécuritaire, suivez les conseils suivants. Videz régulièrement les cendres du foyer à l'aide d'une pelle de métal. Déposez vos cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique. Sortez le contenant métallique à l'extérieur, car les cendres chaudes dégagent du monoxyde de carbone. Le contenant doit être installé sur une surface non combustible, à une distance d'au moins 1 m de tout objet combustible. Attendez au moins 7 jours avant de transvider les cendres du contenant métallique dans un autre contenant (poubelle, bac de matières organiques) et brassez les cendres pour vous assurer qu'elles sont parfaitement refroidies.

Qui dit temps de réveillon dit : tamiser les lumières et mettre de l'ambiance avec des bougies!

Les chandelles et autres objets à flamme nue peuvent causer un incendie s'ils ne sont pas utilisés prudemment. Déposez toujours votre chandelier sur une surface stable, à plus de 30 cm de tout objet inflammable (rideaux, nappes, etc.) et hors de la portée des enfants et des animaux domestiques. Évitez d'utiliser des chandelles lorsque vous êtes sous l'effet de l'alcool ou de médicaments. Éteignez toujours les chandelles lorsque vous quittez une pièce ou la maison, même pour une courte période, et lorsque vous allez au lit. Ne laissez jamais les chandelles sans surveillance. Privilégiez les bougies DEL pour une utilisation plus sécuritaire.

Pendant le temps des fêtes, quoi de mieux que de festoyer autour d'un bon repas de fondue.

Ne gâchez pas ce bon moment par une mauvaise manipulation du liquide à fondue. Veillez à poser le brûleur sur une surface stable. Ne le remplissez jamais lorsqu'il est chaud, utilisez plutôt un second brûleur. Pour plus de sécurité, optez pour un poêle à fondue électrique.

Votre Service de la prévention des incendies vous invite à festoyer en toute sécurité !